



XO>FLASH INFOS

SEPT. 2025



IMPORTANT AFDAS

Jusqu'au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de l'AFDAS a décidé d'augmenter de manière significative le plafond de prise en charge des formations.

Pour les structures de moins de 50 salariés, ce plafond passe de 1 400 € à 2 000 € HT, soit une hausse de près de 43 % par structure.

Nous vous remercions de prendre connaissance de cette information afin d'encourager la montée en compétences des animateurs et la diversification des activités physiques et sportives dans les clubs EPGV d'AURA.

SPEED-MEETING DU 22 OCTOBRE

Il reste des créneaux disponibles pour venir nous rencontrer lors de la semaine **Tous en Form'Action** le mercredi 22 octobre après-midi.

N'hésitez pas à vous inscrire sur [ce formulaire](#).

DU MATERIEL POUR VOS CLUBS

Vous souhaitez mettre en place de nouveaux cours, ou lancer des cycles ponctuels d'activités mais vous ne disposez pas du matériel adéquat.

Le Codep dispose de matériel pouvant être mis à disposition, que ce soit des bandes élastiques, des ballons ou encore des bâtons de marche.

N'hésitez pas à nous faire votre demande via [ce formulaire](#) et nous établirons ainsi une convention de prêt en fonction des disponibilités.

L'APPLI FFEPGV

Désormais disponible sur les stores, l'appli fédérale permet à chaque licencié de prolonger chez lui les bienfaits des séances effectuées en club.

Pensez à diffuser à vos adhérents [les QR codes de téléchargement](#) que vous avez reçus récemment.

**Maison des Sports
Parc de Buisson Rond
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 60 09 83
savoie@comite-epgv.fr**

e p g v 7 3 . f r

@epgv73 @epgv73



ASSIETTE FORFAITAIRE OU ASSIETTE RÉELLE ?

L'assiette forfaitaire est la possibilité de calculer les cotisations d'assurances sociales, d'accident du travail et d'allocations familiales sur une base forfaitaire qui varie selon la rémunération brute mensuelle du salarié.

Celle-ci est en opposition avec le calcul des cotisations sur le salaire réel. En pratique, il s'agit de toutes les cotisations qui sont versées à l'URSSAF, la CSG et la CRDS.

Pour rappel, ce dispositif d'assiette forfaitaire permet de calculer les cotisations sociales, non pas sur le salaire réel, mais sur une base réduite. Ce dispositif a des conséquences défavorables sur les droits à retraite de la personne salariée ainsi que sur le calcul des droits à l'IAS. Son application doit faire donc l'objet d'un accord de celle-ci.

Afin d'éviter toute contestation, vous devez indiquer dans le contrat de travail du salarié l'utilisation de la base forfaitaire. L'assiette forfaitaire est mise en place par commun accord entre l'association et le salarié. A défaut, les cotisations seront imputées sur le salaire réel.

Voici les montants au 1^{er} janvier 2025 :

| Rémunération brute mensuelle | Assiette forfaitaire |
|-------------------------------|----------------------|
| Moins de 535 € | 59 € |
| De 535 € à moins de 713 € | 178 € |
| De 713 € à moins de 950 € | 297 € |
| De 950 € à moins de 1 188 € | 416 € |
| De 1 188 € à moins de 1 366 € | 594 € |
| À partir de 1 366 € | Salaire réel |



APPEL À CANDIDATURES

En prévision de sa prochaine AG, le 22 novembre, notre Codep vous invite à vous engager* à ses côtés pour contribuer activement au développement du Sport Santé sur notre territoire.

Participer à la vie du Codep, c'est :

- Soutenir les clubs locaux et faciliter leur pérennité,
- Favoriser l'accès à l'activité physique pour tous, notamment les publics éloignés ou en difficulté,
- Lutter contre l'isolement social par des actions concrètes.

Le fonctionnement du Comité est souple et accessible : six réunions par saison, une implication modulable selon vos disponibilités et vos centres d'intérêt. Aucune compétence spécifique n'est requise, chaque profil est précieux. Vous serez accompagné(e) par nos trois salariés, et pourrez bénéficier de formations gratuites proposées par le Comité régional.

Le Codep est une structure solide, reconnue pour sa gestion rigoureuse et soutenue par de nombreux partenaires. Vos frais de déplacement sont pris en charge, et certaines réunions peuvent se tenir en visioconférence.

Rejoindre le Comité, c'est intégrer une équipe dynamique, découvrir de nouveaux domaines, et participer à des projets porteurs de sens. Que vous soyez créatif(ve), pragmatique, jeune actif(ve) ou expérimenté(e), votre engagement est le bienvenu.

*Tout licencié EPGV peut candidater. N'hésitez pas à relayer cette information auprès des membres de votre club.

RÉUNIONS DE SECTEURS

Votre rentrée est faite, mais vous avez encore des interrogations ? Le Codep vous propose une série de rencontres.

Organisées sous forme de réunion d'informations, nous pourrons également répondre à vos questions sur le fonctionnement de votre club, sur les services de notre Codep et vous accompagner dans vos projets.

Des réunions en visio ou en présentiel pour ceux qui préfèrent sont prévues les :

- Mardi 21 octobre de 15h à 16h30
- Vendredi 7 novembre de 18h à 19h30
- Vendredi 14 novembre de 18h à 19h30

Vous pouvez vous inscrire sur les dates qui vous conviennent et vous recevrez par la suite les liens de connexion.

JE M'INSCRIS